

POUR LA LIBERTE VACCINALE

Faits et arguments

Eradication :

Dans une déclaration, signée par toutes les « grandes » OPA françaises, il est très clairement indiqué :

- 1) que la vaccination des cheptels est la seule solution
- 2) **que son objectif est l'éradication de la maladie**
- 3) en conséquence que les éleveurs qui refuseront la vaccination seront responsables de la non éradication de la FCO

Soyons clair : prétendre que l'éradication de la FCO en France et en Europe est possible par vaccination ou tout autre moyen est dans le meilleur des cas un LEURRE sinon une grave désinformation.

La FCO est une maladie non contagieuse mais VECTORIELLE. Une maladie dont l'agent viral est transmis par la piqûre d'un insecte autochtone, hématophage (femelle au moment de la reproduction), de la famille des moucheron culicoïdes, qui mature la particule virale au travers de ses intestins et dans ses glandes salivaires pour la rendre infectante (compétence vectorielle).

Il est rigoureusement impossible de contrôler les culicoïdes hébergeant le virus. Présents depuis des millions d'années sur nos territoires, ils occupent nécessairement une place irremplaçable dans l'équilibre des niches écologiques européennes. Se nourrissant également et en permanence sur la faune sauvage locale, les culicoïdes disséminent des particules virales partout dans des « réservoirs » multiples et inconnus. Par conséquent il est clair que l'élimination du virus de la FCO est impossible.

La vaccination :

La vaccination est présentée aujourd'hui comme la seule solution pour contrôler, voire éradiquer la FCO.

En premier lieu, il est plutôt amusant de constater que ce sont les zones où l'épizootie s'est déployée en 2007 qui ont été choisies comme lieu de vaccination prioritaire ! Or, aucune enquête sérologique n'a cherché à déterminer le nombre d'animaux qui s'étaient déjà immunisés naturellement. Nous savons néanmoins, en se basant sur les sérologies de brouillards, que ce nombre est très élevé. Ainsi les autorités agricoles ont privilégié la vaccination d'animaux qui n'en avaient aucune utilité, seule l'AFSSA en a fait la remarque.

Bien que le vaccin ne dispose d'aucune garantie ni d'efficacité dans le temps ni d'innocuité, ni d'absence de risques en période de lactation, de gestation ou de virémie d'un animal déjà contaminé, son utilisation est partout recommandée sans aucune restriction.

L'AFSSA autorise la vaccination contre deux sérotypes le même jour mais en deux endroits différents, par contre les DSV corses imposent de vacciner à 15 jours d'intervalle. Qui comprend ?

Il apparaît d'ores et déjà des cas de mortalité vaccinale en brebis et en vache, des chutes de lait et de fécondité des béliers après vaccination. Et bien entendu ces risques obligatoires comme les vaccins sont mis à la charge des éleveurs qui en sont victimes sans aucun aide d'aucune sorte. Certains vétérinaires prudents font signer des décharges à leurs clients et d'autres refusent de pratiquer cette vaccination sans garantie. La transmission de la FCO par le sang implique également un risque potentiel de contamination en cas d'absence de changement systématique de l'aiguille entre chaque animal.

Dans les troupeaux déjà en déficience d'immunité par maladie chronique, parasitisme, etc.. la réponse immunitaire est loin d'être certaine et efficace pour tous les animaux.

De plus le vaccin ne garantit pas l'absence de portage viral asymptomatique pendant un temps indéfini. La protection vaccinale est annoncée pour moins d'une année ! Sans aucune certitude. Autrement dit, vacciner une fois condamne à vacciner pendant des dizaines d'années puisque la maladie, endémique, reste là en embuscade. Qui peut garantir que les Etats ou L'UE prendront la vaccination à leur charge pendant tout ce temps ?

Ceci implique de tolérer, en veillant au grain, l'infection naturelle des animaux pour leurs permettre de constituer une immunité naturelle efficace à vie. Car l'immunité naturelle ne s'appuie pas seulement sur les anticorps circulants comme l'immunité vaccinale mais se base également sur l'immunité cellulaire, très importante pour un virus ARN vivant essentiellement dans les cellules de l'hôte.

Par ailleurs, les vaccins utilisés contiennent entre autres de l'hydroxyde d'alumine dont les conséquences perturbatrices sur la santé humaine et animale sont de plus reconnues.

Enfin, le recours à la vaccination de masse à l'égard de maladies banales et non mortelles dans la plupart des cas constitue un détournement et un épuisement des capacités immunitaires circulatoires laissant la place à d'autres pathologies plus graves et plus profondes.

Conclusion : respect de la liberté de choix des éleveurs

En face d'une maladie non contagieuse, non transmissible à l'homme, originale dans nos contrées parce que vectorielle, peu pathogène et susceptible d'immunité naturelle, la responsabilité et la liberté entière de décision des éleveurs doit être impérativement garantie.

L'éleveur doit en tout état de cause pouvoir choisir les moyens et la méthode à mettre en place dans son élevage pour affronter et domestiquer la FCO.

- Parce que la vaccination n'est en aucun cas la solution à long terme,
- Parce que l'éradication de la maladie vectorielle est impossible,
- Parce que un élevage non vacciné ne représente aucun danger pour ses voisins,

Il importe que chaque éleveur bien informé de toutes les caractéristiques du problème prenne ses responsabilités.

Ceux qui souhaitent se sécuriser à court terme avec un vaccin sans garanties doivent pouvoir pratiquer la vaccination que ce soit pour assurer des ventes de brouards à l'exportation ou parce qu'ils craignent que leur cheptel affaibli pour telle ou telle raison ne puisse supporter l'infection naturelle.

Ceux qui préfèrent gérer l'immunisation naturelle de leur troupeau, doivent pouvoir assumer leur stratégie sans aucune entrave ni perte de droit.

Et chacun se doit de respecter le choix légitime des autres.

La FCO est sans aucun doute un cas d'école. Elle prélude à d'autres crises sanitaires qui trouvent leur origine dans l'évolution du climat et la mondialisation des échanges en tout genre et partout. Chaque éleveur est libre et responsable de ses choix.